



Du 09 au 16 mars 2014

Paroisse de St Nom la Bretèche & Chavenay

2bis rue Charles de Gaulle 78860 – Saint Nom la Bretèche

Site paroissial & Infos: www.paroissestnomchavenay.com

e-mail: paroissestnom@gmail.com Tel: 01 34 62 81 62 ou 06 70 35 10 56



Le jeûne... une question de vie et de mort?

L'Evangile de ce premier Dimanche de carême nous rappelle que notre Seigneur passa 40 jours au désert pour lutter contre l'esprit du Mal, jeûnant durant tout ce temps. Lorsque le carême se constitua comme temps de pénitence au IV^e siècle, l'obligation du jeûne était très rigoureuse : un seul repas le soir sans viande, ni œuf, ni laitage, ni vin ! (D'où entre autre l'usage des œufs de Pâques qui par leur retour dans l'alimentation manifestait la joie pascale !)

Il s'est progressivement adouci, mais il n'en demeure pas moins une des pratiques liées au Carême...

Il nous permet entre autre de demeurer libre par rapport à tout ce qui pourrait nous attacher plus qu'il ne faudrait aux biens de ce monde.

Il y a bien sûr les dépendances à la nourriture qui sont un terrain de purification, mais bien d'autres réalités peuvent entraver notre liberté intérieure et être chronophage au point de nous voler du temps et de la disponibilité de cœur pour Dieu et notre prochain...

A ce propos, voici une histoire trouvée dans un bulletin paroissial qui peut nous faire réfléchir sur nos résolutions de Carême dans ce domaine du jeûne :

Un soir, ma mère et moi étions assis dans mon salon et nous discussions de la vie et de la mort. Je lui dis: « Maman, ne me laisse jamais vivre dans un état végétatif où l'on dépend de machines et de bouteilles ... Si tu me vois dans cet état, débranche les machines qui me maintiendraient en vie car je préfère mourir! - Mon chéri, je suis admirative! »

Ma mère se leva et débrancha: ma télévision, mon lecteur de DVD, ma liaison internet, mon ordinateur, mon MP3, ma PS2, mon téléphone fixe. Pour finir, elle me prit mon Smartphone et mon iPod et jeta toutes mes bouteilles de bière ... J'étais tellement scotché que je n'ai pas levé le petit doigt pour intervenir.

« Je suis très heureuse d'avoir pu te rendre ce service, mon chéri! » J'ai vraiment cru mourir!

Alors, pour quel carême optons-nous ? branché ou débranché ?

Père BONNET+

Adoration du St Sacrement: Jeudi 13/03 de 20h30 à 21h30 (Chavenay) & vendredi 14/03 de 9h30 à 12h (St Nom).

Chapelet: mercredi 12/03 en l'église de St Nom, à 18h00.

Chemin de croix : Tous les vendredis de Carême à 15h 00 à St Nom.

CATECHISME : Pour les CE2, CM1, CM 2: mercredi 12/03, à 9h30 ou 11h

Pour les 5^e : mardi 11/03 à 17h30. Pour les 3^e : vendredi 14/03 à 17h30 salle St Joseph.

Eveil à la Foi: samedi 15 mars, de 10 h 30 à 11 h 30 à la maison paroissiale. Apporter les crayons, cahiers, etc...

Préparation à la première communion : 2^{ème} réunion dimanche prochain 16/03 à 16h30 précises à la maison paroissiale avec le livret et de quoi écrire.

Livres de Carême : Pour les adultes, il reste quelques exemplaires du livret de Carême à votre disposition à la sortie de la messe (3,90€).

Pour les enfants, un livret de Carême (gratuit) édité par le diocèse pour l'année St Louis est également à disposition des enfants ne l'ayant pas reçu dans le cadre du catéchisme ou au sein du groupe SUF de la paroisse.



Confessions:

→ Une ½ h avant chaque messe de semaine

(*) Le mardi, la messe est célébrée selon la forme «extraordinaire» du missel Romain

Lundi 10/03	09h00	Chavenay	De la Férie	Messe pr Françoise Ledot
Mardi 11/03 (*)	09h00	St Nom	De la Férie	Messe pr Elisabeth Carlier
Mercredi 12/03	18h30	St Nom	De la Férie	Messe pr Lucette Maillet
Jeudi 13/03	18h30	Chavenay	De la Férie (Anniv. élection du Pape)	Messe pr Simone Binick
Vendredi 14/03	09h00	St Nom	De la Férie	Messe pr intention particulière
Samedi 15/03	09h00	St Nom	De la Férie	Messe pr Lucien Hubert
Dimanche 16/03	09h30	Chavenay	2 ^{ème} Dimanche de Carême	Messe pro Populo
	11h00	St Nom	''	Messe pr intention particulière
	18h00	St Nom	''	Messe pr Michel Chaignon

Action de Carême proposée sur la paroisse:

En cette année saint Louis, nous avons pensé que de faire porter notre action de charité quadragésimale (de carême) dans un périmètre diocésain avait tout son sens.

Saint Louis est connu entre autre pour sa grande attention à la veuve et à l'orphelin, selon l'idéal de l'Évangile et de la Chevalerie. Il est d'ailleurs invoqué comme tel dans les litanies de St Louis.



Une association locale d'aide aux jeunes familles confrontées au décès d'un jeune parent a vu le jour il y a deux ans : « La Jarre de Sarepta ».



« La Jarre de Sarepta » fait référence à un miracle du prophète Elie qui, alors que règne une terrible famine, demande à une pauvre veuve de lui donner à manger ; ce qu'elle accepte de faire sachant pourtant que ce repas sera le dernier n'ayant plus de quoi vivre. Mais le miracle se produit : *"Car ainsi parle l'Éternel, le Dieu d'Israël : La farine qui est dans le pot ne manquera point et l'huile qui est dans la cruche ne diminuera point, jusqu'au jour où l'Éternel fera tomber de la pluie sur la face du sol."* (1 Rois 17.8-16)

L'association, la Jarre de Sarepta, vient en aide à de jeunes familles souvent nombreuses, victimes d'accidents de la vie, notamment par le décès brutal d'un conjoint, plongeant le reste de la famille dans un grand désarroi. A cela s'ajoutent de nombreux soucis financiers auxquels ils ne peuvent faire face seuls. Pour ne pas rajouter de nouveaux traumatismes à ces drames, cette association intervient notamment dans l'aide aux frais d'obsèques, couvre une partie des frais de scolarité des enfants pour éviter un changement d'école, propose une aide au soutien scolaire, aux activités extrascolaires, aux vacances, l'apurement de certaines dettes ... tout ce qui peut être nécessaire pour aider à surmonter cette épreuve. Créée en 2012, 4 familles bénéficient actuellement de cette aide.

Cette association est locale, sur notre région de St Nom, Noisy, Bailly, Versailles ... privilégie la proximité mais peut, comme c'est déjà le cas, faire profiter de son expérience d'autres groupes qui souhaitent s'investir dans une œuvre similaire. Elle développe un « réseau de vigilance » pour se mettre délicatement en rapport avec d'éventuels bénéficiaires ou anticiper certaines situations difficiles.

Les dons peuvent être ponctuels et/ou s'ancrer dans la durée par des virements réguliers. Ils sont déductibles fiscalement. Chèque à l'ordre de « la Jarre de Sarepta ». **A titre d'exemple** si vous êtes imposable, **un don de 15 €** ne coûte en réalité que **5 €** ou **un don de 100 €** seulement **34 €**.

Vous pouvez prévoir de faire vos dons lors de la messe du 4^{ème} Dimanche de Carême ou les mettre dans la boîte aux lettres du presbytère dans une enveloppe « offrande de Carême ». Des feuilles à remplir pour les dons sont à votre disposition au fond de nos églises de St Nom et Chavenay ou au secrétariat paroissial.

Référents sur la paroisse : Anne-Françoise THES /Agnès FREMINET



Extrait de l'homélie du Pape François le mercredi des Cendres :

L'aumône : celle-ci indique la gratuité, car dans l'aumône on donne à quelqu'un dont on n'attend pas de recevoir quelque chose en échange. La gratuité devrait être l'une des caractéristiques du chrétien, qui, conscient d'avoir tout reçu de Dieu gratuitement, c'est-à-dire sans aucun mérite, apprend à donner aux autres gratuitement. Aujourd'hui, souvent, la gratuité ne fait pas partie de la vie quotidienne, où tout se vend et s'achète. Tout est calcul et mesure. L'aumône nous aide à vivre la gratuité du don, qui est la libération de l'obsession de la possession, de la peur de perdre ce

que l'on a, de la tristesse de celui qui ne veut pas partager avec les autres son propre bien-être.

POURQUOI UN PELERINAGE A POISSY ?

Éléments de réponse :

Le Père Eric COURTOIS, Curé de la collégiale de Poissy, délégué par notre évêque pour la coordination de l'année jubilaire, explique :



Entrons dans la démarche jubilaire de l'année Saint Louis

Depuis l'Incarnation, nous savons qu'il y a des lieux et des temps qui ont une place particulière dans notre histoire et notre mémoire spirituelle, des temps et des lieux où Dieu se fait en quelque sorte plus proche. Pour chacun de nous, le jour et le lieu de notre baptême sont un moment très particulier où Dieu s'est fait tout proche. Comme le dit saint Louis, « c'est en la cité de Poissy que j'ai reçu la grâce du saint baptême, laquelle chose je tiens sans comparaison [comme] le plus grand don de Dieu ».

Aujourd'hui, se souvenir que saint Louis est né et a été baptisé il y a 800 ans à Poissy, c'est aussi se souvenir que la vie et la grâce du baptême sont toujours donnés dans un temps et un lieu précis, pour lui comme pour nous. C'est se souvenir aussi que, dans les conditions précises de son temps, saint Louis a fait grandir en lui la grâce reçue à son baptême. Et que dans les conditions précises de notre temps, nous sommes appelés à faire de même.

Une année jubilaire ouvre un temps et un lieu particulier pour nous permettre de renouveler les promesses de notre baptême. Un temps : du 12 janvier (baptême du Christ) au 23 novembre 2014 (Christ-Roi). Un lieu : la collégiale Notre Dame de Poissy, ainsi que la cathédrale Saint Louis de Versailles, puisque saint Louis est le patron de notre diocèse.

Vivre le pèlerinage qui vous est proposé en cette année jubilaire signifie que nous acceptons d'examiner la question de savoir ce que nous avons fait de notre baptême. Comme l'a demandé Jean Paul II au Bourget en 1980 : « *France, [et chacun peut mettre son propre prénom à cette place], es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ?* »

Vous êtes donc invités, pour renouveler les promesses de votre baptême, à vivre cette année saint Louis et à venir en pèlerinage à la collégiale Notre Dame de Poissy, où se trouvent les anciens fonts du baptême de saint Louis. Votre paroisse, aumônerie, mouvement ou école a sans doute organisé ce pèlerinage pour que vous puissiez vivre ce temps fort en Eglise, ou bien vous vivez cette démarche en famille ou en plus petit groupe. Dans tous les cas, soyez les bienvenus à Poissy, vous qui essayez d'être davantage fidèles à Celui qui s'est fait tout proche de nous.

La grâce de l'indulgence plénière (extrait de l'explication publiée sur le site du diocèse) :

A l'occasion des 800 ans de la naissance et du baptême de saint Louis, la grâce de l'indulgence plénière a été accordée à ceux qui vivront, selon les conditions requises, la démarche de renouvellement des promesses du baptême à laquelle nous sommes invités en cette année jubilaire.

La grâce de l'indulgence peut être reçue par ceux qui vivront dans la foi les démarches proposées en cette année Saint-Louis, selon les modalités définies par le diocèse de Versailles. Cette présentation a comme objectif de dire brièvement ce qu'est une indulgence, car ce mot est souvent mal connoté surtout quand il est mal compris.

La grâce et le péché

Dieu aime tous les hommes ; il leur donne à tous la grâce qui permet de le chercher et de vivre en amitié avec lui. Le péché, surtout grave, est un acte (geste, parole, pensée, omission) posé en dehors de cette grâce et de l'amour. Il a une double conséquence :

---> il nous prive de la communion avec Dieu créateur. Cette privation s'appelle « la peine éternelle » du péché.

---> il développe une vulnérabilité, un attachement aux réalités créées. Cet attachement excessif s'appelle la « peine temporelle » du péché.

Dans le sacrement du pardon, Dieu nous réconcilie avec lui : il restaure notre communion avec lui et nous rend capables à nouveau de la vie éternelle : la « peine éternelle » est donc remise. Mais la « peine temporelle », la vulnérabilité aux réalités créées, subsiste, comme la cicatrice peut subsister après la guérison d'une blessure, et c'est cette « peine temporelle » que l'indulgence vient remettre de surcroît. CEC 1471 : « *L'indulgence est la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée.* »

Des indulgences gagnées à l'indulgence reçue :

L'indulgence est donc liée à la grâce et au pardon des péchés ; elle permet de joindre un acte existentiel (comme un acte de pénitence) à l'acte sacramentel de la réconciliation.

Aussi, dans sa lettre d'annonce du grand jubilé de l'an 2000, Jean-Paul II emploie le mot « indulgence » au singulier, disant qu'elle est l'expression du « don total de la miséricorde de Dieu » (IM10). En évitant le pluriel « les

indulgences», il montre bien qu'elles ne sont pas des choses à accumuler, mais que l'indulgence-miséricorde est d'abord une réalité de grâce.

Pour cette même raison, il dit que l'indulgence est "reçue" et non pas "gagnée", même si l'homme n'est jamais entièrement passif dans la réception de la grâce.

Que faire concrètement ?

Pour l'année Saint-Louis, la grâce de l'indulgence peut donc être reçue aux conditions habituelles (se confesser dans les temps qui précèdent, participer à la messe en recevant la sainte communion, prier aux intentions du Saint Père) :

*** à tous les fidèles qui viendront faire cette démarche de renouvellement de leur baptême aux fonts baptismaux de Poissy pendant l'année jubilaire 2014 ;**

* aux personnes qui viendront renouveler leurs promesses baptismales en 2014 à la cathédrale Saint-Louis ou au lieu de leur propre baptême aux dates suivantes : 12 janvier (baptême du Seigneur), 25 au 27 avril (du baptême de saint Louis au dimanche de la Miséricorde), 25 août (mort de saint Louis), 23 novembre (Christ-Roi), et à la date de leur propre baptême ;

* aux personnes empêchées par la maladie ou d'autres causes légitimes, qui s'uniront spirituellement à une célébration jubilaire par la prière du Notre Père et de la Profession de foi, en offrant à Dieu leurs prières et leurs souffrances dans les mêmes conditions de conversion.

Pour aller plus loin :

- CEC 1471-1479 dans le § sur le sacrement de réconciliation ; 1032 dans le § sur la purification finale

- CIC canons 992-997

- Paul VI Constitution apostolique « Indulgentiarum doctrina » 1^o janvier 1967

- Jean Paul II Bulle d'indiction du grand jubilé « Incarnationis Mysterium » 29 novembre 1998

- Louis Bouyer Dictionnaire théologique, article « indulgence »

PENSEZ À VOTRE INSCRIPTION POUR LE PELERINAGE DE LA PAROISSE

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LUNDI 10 MARS !

Des feuilles sont à votre disposition à la fin des messes. Vous pouvez aussi télécharger cette feuille sur le site de la paroisse !

ANNEE JUBILAIRE ST LOUIS

Pèlerinage paroissial à Poissy Samedi 22 mars 2014



Départ à 14h 00 du parking de l'église de Saint Nom par autocar.

- ✓ pour ceux qui peuvent marcher, 2 options pour rejoindre la collégiale de Poissy: 60 ou 30 minutes. Pour les autres pèlerins, trajet en autocar jusqu'à la collégiale.
- ✓ 15h30 : tous les pèlerins de la paroisse se retrouvent devant la collégiale pour suivre, par petit groupe, un chemin jubilaire organisé en 10 stations à l'intérieur de la collégiale.
- ✓ 16h30 : messe solennelle dans la collégiale de Poissy.

Retour à 18h15 au parking de l'église de Saint Nom



Un colloque universitaire sur « la France religieuse du jeune saint Louis » a lieu les 14 & 15 mars à Poissy. Information (programme et inscriptions) sur le site : sonetlumieredepoissy.com. (Onglet colloque)